



## SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Le Secrétaire d'État

Paris, le 2 avril 2023

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 31 mars dernier et vous en remercie. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer encore récemment aux pêcheurs que j'ai rencontrés aux Sables d'Olonne le 30 mars puis à Erquy le 1<sup>er</sup> avril ainsi qu'à l'ensemble de la filière pêche française par courrier, je me bats au quotidien pour l'avenir du secteur aux côtés des représentants des pêcheurs que sont le comité national et les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins.

S'agissant du plan d'action pour une pêche durable de la Commission européenne, notre rencontre de ce jour à Bruxelles avec le commissaire européen à la pêche et à l'environnement Virginijus Sinkevicius a permis de confirmer ce que j'avais déjà eu l'occasion de vous annoncer. Le commissaire a indiqué sans aucune ambiguïté qu'il n'imposerait pas d'interdiction des engins de fond dans les aires marines protégées, ni en 2024, ni en 2030, et que le plan présenté n'aurait pas de traduction juridique contraignante.

Il a précisé que ce plan propose seulement des orientations aux Etats membres et que le dialogue reste ouvert avec les pêcheurs. Je vous indique donc à nouveau clairement que la France ne prendra aucune mesure générale d'interdiction des engins de fond dans l'ensemble de ses aires marines protégées.

Pour ce qui concerne le plan d'action cétacés, le récent jugement du Conseil d'Etat implique de réévaluer le plan. Je vous confirme donc qu'il sera procédé à une remise à plat de l'ensemble des actions du plan avec tous les acteurs qui ont participé à sa construction, au premier rang desquels les pêcheurs.

Votre courrier évoque par ailleurs d'autres points d'attention pour lesquels j'ai déjà eu l'occasion de m'engager précisément lors du bureau du Comité national des pêches du 29 mars auquel vous m'avez invité.

J'ai lancé comme vous le savez suite aux dernières assises de la pêche une mission interinspections afin de définir différents leviers pour accélérer la simplification des démarches administratives des pêcheurs au quotidien, avec un retour que j'ai exigé d'ici début mai prochain. Cette mission viendra rencontrer les représentants des pêcheurs à Paris et en région.

Concernant le paiement des aides financières aux pêcheurs, je vous confirme que j'ai fixé un objectif de délai maximum à mes services pour procéder aux versements sur les comptes bancaires, qui est de 4 semaines pour tout dossier standard complet.

Pour ce qui concerne enfin le besoin de clarification des instructions données par l'administration centrale de mon ministère aux services de l'Etat sur les territoires, l'harmonisation des pratiques entre chaque façade, le partage avec les pêcheurs des objectifs annuels de contrôle par DIRM et au niveau national, ainsi que la mise en place d'un dispositif pour renforcer la solidité des actes juridiques du ministère dans un contexte de contentieux multiples, je vous annonce que j'ai demandé au Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, de travailler avec vous à des propositions opérationnelles sous un mois pour être en capacité de les acter d'ici le 30 mai prochain.

Je tenais à vous remercier et à vous saluer personnellement pour votre engagement dans la défense de la pêche française, ainsi que l'ensemble des membres de votre bureau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Hervé BERVILLE

Monsieur Olivier Le Nezet  
Président du Comité national des pêches maritimes et des cultures marines  
134 Avenue de Malakoff  
75116 PARIS